

Question présentée par le député :

M. Jean Batou

Date de dépôt : 17 mars 2022

Question écrite urgente

Financement de la prise en charge de la petite enfance et du parascolaire

La prise en charge de la petite enfance et le parascolaire sont pour l'essentiel à la charge des communes et des parents.

Le Conseil d'Etat pourrait-il répondre aux questions suivantes concernant leurs coûts et leur financement (si possible en faisant abstraction des anomalies statistiques dues à la pandémie) ?

Concernant la prise en charge de la petite enfance :

- 1. Quels sont les coûts d'amortissement annuels des infrastructures de la petite enfance pris en charge par les communes ou groupements de communes ?*
- 2. Combien d'enfants sont-ils accueillis au niveau cantonal et quelle est leur répartition par commune ou groupe de communes ?*
- 3. Quel est l'effectif du personnel affecté à la prise en charge de la petite enfance par commune ou groupe de communes, de même que le total des EPT ?*
- 4. Quels sont les coûts de fonctionnement d'ensemble de cette prise en charge pour les communes ou groupes de communes, pour l'Etat et pour les employeurs ?*
- 5. Quelle part de ces coûts est-elle prise en charge par les communes et groupements de communes, par l'Etat, par les employeurs et par les parents, ceci dans chaque commune ou groupe de communes ?*
- 6. Combien d'enfants sont admis dans les structures d'accueil de jour privées et les crèches d'entreprises dans le canton ? Comment sont-elles financées ?*

Concernant la prise en charge du parascolaire :

- 1. Combien d'enfants fréquentent le parascolaire par commune et groupe de communes ?*
- 2. Quels sont l'effectif du personnel du parascolaire et le nombre d'ETP par commune ou groupe de communes ?*
- 3. Quelle part des frais de fonctionnement d'ensemble du parascolaire est-elle prise en charge par les communes et groupements de communes et par l'Etat, d'une part, et par les parents, d'autre part, selon les communes ou les groupes de communes ?*